
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2026 à 19 h 15 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Edith Lalanne, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Alain Bourdages, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

Mme Crystel Poirier, greffière adjointe

M. Patrick Quirion, directeur général adjoint et trésorier

Absence motivée :

Mme Sylvie Beaulieu, conseillère

La séance débute à 19 h 15.

26-245

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE**
 - 1.1. Réflexion
2. **ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**
 - 26-245 2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. **DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**
4. **GESTION ADMINISTRATIVE**
5. **RESSOURCES HUMAINES**
6. **GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
7. **FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**
 - 26-246 7.1. Adoption – Programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029
8. **INFRASTRUCTURES**
9. **LOISIRS**
10. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
11. **RÉGLEMENTATION**
12. **DOCUMENTS DÉPOSÉS**
13. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

26-247 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

26-246

ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027-2028-2029

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029 au montant total de 74 771 264 \$, comportant un montant de 17 438 915 \$ pour l'année 2027;

DE publier un document explicatif dans un journal diffusé sur le territoire de la ville de Sainte-Julie, simultanément à la publication relative au budget 2027, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- Aucune communication des membres du conseil au public.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée.

Le vidéo de cette séance du conseil peut être visionné à l'endroit suivant :
<https://www.saintejulie.ca/administration/seances-publiques>.

26-247

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Edith Lalanne
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS